

Procès simulés 1998

Sa Majesté la Reine c. T. Brogue

Trafic de stupéfiant

L'agent(e) Hamstead est membre de la force policière de la localité depuis huit ans. Il/elle est affecté(e) à l'escouade antidrogue depuis deux ans. Le 3 août, Hamstead était de service, en civil, au centre commercial de la Rue Principale, lorsque son attention a été attirée par deux jeunes qui marchaient dans sa direction. Hamstead a reconnu D. Benning, une jeune personne qui avait été arrêtée plusieurs fois par la police pour des infractions liées à la drogue. L'agent(e) a aperçu l'extrémité d'une cigarette roulée à la main dans l'une des poches de Benning. L'agent(e) a demandé à Benning de s'arrêter et il/elle a pratiqué une fouille sommaire sur sa personne. La fouille a permis à Hamstead de trouver un sac de marijuana dans la poche de la veste de Benning. Hamstead a confisqué la drogue, l'a placée dans un sac destiné à la consignation des éléments de preuve, puis y a apposé ses initiales, ainsi que le nom "D. Benning", pour que l'on puisse plus tard l'identifier. Il semblait à Hamstead que la quantité ainsi trouvée était trop petite pour justifier une accusation de trafic contre Benning, de sorte qu'il/elle a offert un marché à Benning : aucune accusation ne serait portée contre lui/elle si Benning fournissait des renseignements au sujet de son revendeur. Benning a dit à Hamstead qu'il/elle avait acheté la drogue de T. Brogue, qui habitait au 2405, rue Barclay.

L'agent(e) Hamstead est ensuite parti(e) avec Benning. Accompagné(e) d'un(e) autre agent(e), Hamstead s'est dirigé(e), avec D. Benning, vers l'appartement de T. Brogue. Dans l'auto, Benning lui a dit que, à son avis, T. Brogue cachait sa drogue quelque part dans la salle de bain. Hamstead a sollicité et obtenu un télémandat l'autorisant à pratiquer une perquisition dans l'appartement de Brogue, après quoi il/elle est arrivé(e) au 2405, rue Barclay. Hamstead a laissé Benning dans l'auto, puis s'est rendu(e) à l'appartement de Brogue. Après s'être identifié(e), Hamstead a remis à Brogue une copie du mandat de perquisition relatif à son appartement. Brogue a d'abord bloqué l'entrée mais, après que Hamstead lui en ait fait la demande pour la troisième fois, il/elle a permis à Hamstead de pénétrer dans l'appartement. Hamstead a ensuite perquisitionné dans la salle de bain, derrière la toilette. Hamstead y a trouvé un sac contenant deux autres sacs de dimension plus restreinte. Un des petits sacs contenait une poudre blanche -- qui a été plus tard identifiée comme de la cocaïne par le laboratoire de la police -- tandis que l'autre contenait une substance verte -- plus tard identifiée comme de la marijuana. Hamstead a placé ces substances dans un sac destiné à la consignation des éléments de preuve, comme il/elle l'avait fait pour la drogue trouvée sur Benning. Sur ce sac, Hamstead a apposé le nom "T. Brogue". Ce sac contenait environ deux onces de cocaïne et dix onces de marijuana.

Après avoir trouvé la drogue, Hamstead a perquisitionné dans le reste de l'appartement de Brogue. Dans la cuisine, Hamstead a trouvé deux boîtes de "sachets" semblables au sac de drogue trouvé sur Benning. Hamstead a noté que l'appartement contenait plusieurs lumières noires et affiches pour lumière noire.

Brogue a nié avoir eu connaissance qu'il y avait de la drogue dans son appartement. Hamstead l'a avisé(e) qu'il/elle était en état d'arrestation pour trafic de stupéfiants. Avant d'amener Brogue à l'auto, Hamstead y a envoyé l'autre agent(e) pour qu'il/elle libère Benning : on voulait éviter qu'il y ait contact entre Brogue et Benning.

L'agent(e) Hamstead témoignera que T. Brogue n'a offert aucune résistance à son arrestation et a nié avoir eu connaissance que les drogues se trouvaient dans son appartement. Hamstead ne se rappellera toutefois pas si Brogue a manifesté une grande surprise face à la découverte des drogues chez lui/elle.

Après en avoir terminé avec Brogue, Hamstead est retourné(e) au bureau, où il/elle a établi, de mémoire, un schéma de l'appartement de Brogue.

SUGGESTIONS

Vous incarnerez l'agent(e) Hamstead lors du procès simulé. Pour bien jouer ce rôle, vous devrez, avant le procès, rencontrer le/la procureur(e) de la Couronne et établir d'autres faits ou particularités pour ce personnage. Vous voudrez peut-être discuter de certains points, comme, par exemple, l'endroit où vous avez amené Brogue après avoir quitté l'appartement, les motifs pour lesquels vous n'avez pas porté d'accusation contre Benning, ou le lieu exact où les drogues ont été trouvées. Des questions de ce genre risquent de vous être posées à la barre des témoins.

Lorsque vous discuterez avec le/la procureur(e) de la Couronne, assurez-vous que les détails de votre récit s'accordent avec ceux des autres témoins de la Couronne.

Au cours de votre témoignage, le/la procureur(e) de la Couronne vous demandera d'identifier un certain nombre de pièces : la drogue que vous avez trouvée sur la personne de Benning; les drogues que vous avez trouvées dans l'appartement de Brogue; les certificats d'analyse établissant la nature des drogues et concluant que la drogue trouvée sur Benning correspond à une drogue trouvée chez Brogue; ainsi que le schéma de l'appartement de Brogue que vous avez tracé. À chaque fois que le/la procureur(e) de la Couronne vous présente une pièce -- il/elle le fera pour chacune de celles-ci -- examinez la pièce et confirmez l'exactitude de la désignation qui en est faite. Ainsi : "Oui, il s'agit bien de la

drogue que j'ai trouvée sur la personne de D. Benning. Je suis en mesure de l'affirmer parce que j'ai apposé mes initiales sur le sac au moment de l'arrestation et que mes initiales y figurent toujours." Confirmez que les certificats que l'on vous montre sont bien les certificats que vous avez reçus du laboratoire de la police après y avoir apporté les drogues pour les faire analyser.

Il est impossible de prévoir des réponses à chacune des questions que l'on risque de vous poser. Tentez de prévoir ces questions et de vous y préparer dans la mesure du possible, mais soyez prêt(e) à trouver certaines réponses durant votre témoignage.

Tentez de maintenir la cohérence de votre récit au long de votre témoignage.

Votre crédibilité est en jeu. Vous devez convaincre le/la juge que vous dites la vérité.

Plan de l'appartement

Le présent schéma est un plan de l'appartement de T. Brogue. Il a été tracé de mémoire par l'agent(e) Hamstead dès son retour au poste de police, après l'arrestation de Brogue. L'agent(e) a trouvé les sacs de drogue sur la face inférieure du réservoir d'eau de la toilette, derrière le bol de toilette. Ils étaient attachés à ce réservoir au moyen de ruban adhésif. Le mobilier de l'appartement était assez neuf, de style moderne, et il avait l'air luxueux.

D. Benning est une jeune personne sans emploi. Il/elle a dix-neuf ans. Le lundi, 3 août, Benning a été fouillé(e) par la police alors qu'il/elle marchait dans le centre commercial de la Rue Principale. La police a trouvé une once de marijuana sur Benning et elle l'a menacé(e) de l'accuser de possession de marijuana. Un(e) des agent(e)s a offert un marché à Benning. L'agent(e) lui a dit que l'on ne porterait pas d'accusation contre lui/elle à la condition qu'il/elle renseigne la police sur la provenance de la marijuana. Benning a accepté. Benning a dit à la police qu'il/elle avait acheté la marijuana de son ami(e) T. Brogue, plus tôt ce jour-là. Benning a dit à la police que Brogue vivait au 2045, rue Barclay, dans l'ouest de la ville. Il/elle a ajouté que la police trouverait la cachette de drogue de Brogue si elle se rendait à son appartement et qu'elle perquisitionnait dans sa salle de bain.

La police a amené Benning à l'appartement de Brogue et elle l'a gardé(e) dans l'auto de police pendant qu'elle pratiquait sa perquisition dans l'appartement. Quelques minutes plus tard, les agent(e)s sont sorti(e)s de l'édifice et ont dit à Benning qu'ils/elles avaient trouvé les drogues de Brogue et qu'il/elle pouvait partir. Les agent(e)s ont avisé Benning qu'il/elle aurait à témoigner devant le tribunal. Interrogé(e) par le/la procureur(e) de la Couronne par la suite, Benning lui a fait le même récit qu'à la police.

Benning n'a pas été accusé(e) de possession de marijuana. Il/elle a été grandement soulagé(e) d'échapper à cette mise en accusation puisqu'il/elle avait été déclaré(e) deux fois coupable de possession environ deux années plus tôt.

Benning avait été un(e) bon(ne) ami(e) de Brogue et lui avait rendu visite fréquemment. Benning avait rendu visite à Brogue plus tôt ce jour-là, et c'est au cours de cette visite qu'il/elle lui avait acheté la drogue. Benning avait souvent acheté de la drogue de Brogue. À l'appartement de Brogue, Benning avait participé à bon nombre de fêtes au cours desquelles de l'alcool et de la drogue étaient consommées.

SUGGESTIONS

Pour jouer le rôle de D. Benning correctement, vous devrez rencontrer le/la procureur(e) de la Couronne avant le procès. Avec lui/elle, vous élaborerez d'autres faits ou particularités pour votre personnage. Vous pourriez discuter de la nature de vos rapports -- d'amitié -- avec T. Brogue et vous pourriez examiner différents points, tels les deux infractions en matière de drogue dont vous avez été déclaré(e) coupable et les circonstances qui les caractérisent. Vous risquez que l'on

vous questionne à ce sujet au moment de votre témoignage.

Lors de votre discussion avec le/la procureur(e) de la Couronne, voyez à ce que les différents éléments de votre récit concordent avec ceux des témoignages des autres témoins de la Couronne.

De plus, il se peut que, au moment de votre témoignage, l'on vous demande d'identifier une pièce -- il s'agira probablement du sac de drogue que l'agent(e) Hamstead a trouvé sur vous. Si une telle demande vous est faite, vous n'avez qu'à confirmer qu'il s'agit du sac que vous aviez sur vous ce jour-là.

Il est impossible de vous préparer parfaitement face à toutes les questions susceptibles de vous être posées. Vous devrez être en mesure de vous adapter et de fournir des réponses au moment de l'interrogatoire. Montrez-vous cohérent(e) au long de votre témoignage.

Votre crédibilité est en jeu. Vous devez convaincre le/la juge que vous dites la vérité.

W. Brogue a 27 ans et est enseignant(e) au secondaire. Une de ses tâches d'enseignant(e) consiste à agir comme conseiller/conseillère d'élèves. Dans l'exercice de cette fonction, W. Brogue a eu affaire à de nombreux consommateurs de drogue. Grâce à cette expérience, W. Brogue connaît très bien les symptômes associés à l'usage de drogues.

W. Brogue et son frère (sa soeur) cadet(te) sont très lié(e)s. Bien que T. Brogue vive seul(e) depuis environ une année, W. Brogue continue d'entretenir des rapports très étroits avec lui/elle. W. Brogue est persuadé(e) que T. Brogue ne consomme pas de drogue du tout. Il/elle affirme que T. Brogue est un(e) très bon(ne) athlète. W. et T. Brogue jouent ensemble au squash une fois par semaine.

W. Brogue sait que T. Brogue organise assez souvent des fêtes à son appartement. Il/elle est au courant du fait que de nombreux amis de T. Brogue fument de la marijuana. Bien que W. Brogue souhaite que T. Brogue cesse de tenir de telles fêtes, il/elle ne s'est pas fait trop de souci à leur sujet, T. Brogue l'ayant assuré(e) qu'il/elle ne consommait pas de drogue.

W. Brogue sait que T. Brogue travaille à temps partiel au supermarché local et que son budget est très serré. W. Brogue ne s'en inquiète pas puisque ses parents sont à l'aise et qu'ils fournissent une aide financière à son frère (sa soeur) dès que besoin est.

W. Brogue a été estomaqué(e) d'apprendre que T. Brogue était accusé(e) de trafic de stupéfiants. Il/elle est persuadé(e) que T. Brogue est innocent(e).

SUGGESTIONS

Vous incarnerez W. Brogue lors du procès simulé. Pour bien jouer ce rôle, vous devrez, avant le procès, rencontrer le/la procureur(e) de la défense et établir d'autres faits ou particularités pour ce personnage. Vous voudrez peut-être discuter de certains points, comme, par exemple, la fréquence de vos rencontres avec T. Brogue, le nom du supermarché où il/elle travaille ou les matières que vous enseignez à l'école. Ces questions pourraient vous être posées lors de votre témoignage.

Au cours de vos discussions avec le/la procureur(e) de la défense, assurez-vous que les divers éléments de votre récit concordent avec les déclarations que fera T. Brogue lors de son témoignage.

Lorsque vous témoignerez, soyez en mesure d'improviser, sans toutefois inventer de nouveaux faits qui modifient injustement les données. Il est impossible de prévoir toutes les questions éventuelles et de se prémunir contre chacune d'entre elles; certaines réponses doivent être trouvées au moment du témoignage. Souvenez-vous qu'il vous faut maintenir la cohérence de votre récit au long de votre témoignage. Votre crédibilité est en jeu. Vous devez convaincre le/la juge que vous dites la vérité.

T. Brogue est âgé(e) de dix-huit ans. Il/elle a quitté la maison familiale depuis environ un an, pour vivre dans son propre appartement, au 2045, rue Barclay. Son loyer est de 400 \$ par mois. T. Brogue a meublé son appartement de belle façon. Il/elle a acheté un système de son, une télévision grand écran, un ordinateur muni d'un lecteur CD ROM ainsi que d'autres "jouets". De plus, il/elle conduit une Mustang 1966 décapotable qui se trouve en sa "condition d'origine". T. Brogue s'est offert ceci en travaillant à temps partiel à un supermarché local (entre 20 et 25 heures par semaine, au salaire minimum). Ses parents l'ont aidé à payer l'appartement et lui ont fourni de l'argent à chaque fois qu'il/elle en avait besoin.

T. Brogue organise des fêtes à son appartement régulièrement. Il/elle sait que beaucoup de ses amis consomment de la drogue au cours de ces fêtes, mais lui-même (elle-même) n'en consomme pas. Un(e) de ses proches ami(e)s est D. Benning. Cette personne vient souvent le/la voir à son appartement. En fait, Benning lui a rendu visite à quelques reprises au cours de la semaine qui a précédé le 3 août. Il est arrivé plusieurs fois que Benning dorme à l'appartement, passant la nuit sur le divan.

Le matin du 3 août, Benning s'est présenté(e) à l'appartement de T. Brogue et l'a invité(e) à prendre une marche au Parc du Centre. Brogue l'a remercié(e) de son invitation, en lui disant qu'il/elle ne pouvait l'accepter, ayant un programme chargé ce jour-là. Brogue se souvient que Benning s'est rendu(e) à la salle de bain. Benning a quitté l'appartement aussitôt après être sorti(e) de cette pièce.

T. Brogue n'en est pas convaincu(e), mais, depuis un certain temps, il/elle soupçonne Benning de gagner sa vie en revendant de la drogue.

Au cours de l'après-midi du 3 août, T. Brogue a entendu cogner à la porte. Lorsqu'il/elle a ouvert, Brogue s'est trouvé(e) face à un(e) agent(e) de police. L'agent(e) lui a dit avoir des motifs de croire qu'il y avait des stupéfiants dans son appartement, après quoi il/elle lui a montré un mandat de perquisition et lui a demandé s'il (si elle) pouvait entrer. Brogue a été stupéfait(e) en voyant l'agent(e) sortir de la salle de bain avec un sac contenant des drogues. Brogue n'était pas du tout au courant que ces drogues se trouvaient chez lui/elle. Brogue a collaboré pleinement avec la police, affirmant que quelqu'un d'autre avait dû placer les drogues dans sa salle de bain au cours d'une des fêtes tenues à l'appartement. Brogue croit que les drogues appartiennent à D. Benning. Brogue est fâché(e) que son ami(e) ait monté un coup contre lui/elle afin de se protéger lui-même (elle-

même). T. Brogue croit maintenant qu'il/elle a été manipulé(e) par Benning depuis le début.

SUGGESTIONS

Vous incarnerez T. Brogue au cours du procès simulé. Pour bien jouer ce rôle, vous devrez rencontrer le/la procureur(e) de la défense avant le procès. Avec cette personne, vous établirez certains faits ou particularités pour votre personnage. Vous pourriez discuter de la nature de vos rapports -- d'amitié -- avec D. Benning; des montants que vous avez reçus de vos parents; ou même de votre niveau scolaire au moment où vous avez quitté l'école et de la raison pour laquelle vous avez arrêté d'étudier. De telles questions risquent de vous être posées lors de votre témoignage.

Il se peut également que, au moment de votre témoignage, l'on vous demande d'examiner une pièce. Il devrait s'agir du schéma de votre appartement dressé par l'agent(e) Hamstead. Si l'on vous fait une telle demande, examinez cette pièce et convenez que ce schéma décrit votre appartement correctement.

Il est impossible de prévoir chacune des questions susceptibles de vous être posées. Préparez-vous le mieux possible, mais sachez que vous pourriez avoir à répondre à des questions que vous n'avez pas préparées. Au moment de votre témoignage, vous devrez savoir vous adapter. Souvenez-vous que votre récit doit être cohérent du début à la fin.

Dans un procès comme le vôtre, le verdict peut dépendre en grande partie de votre crédibilité. Vous devez convaincre le/la juge que vous dites la vérité.

ACTE D'ACCUSATION

Dossier n° 327052798

CANADA
PROVINCE DE L'ONTARIO
DISTRICT JUDICIAIRE DE YORK

SA MAJESTÉ LA REINE

contre

T. BROGUE

ACTE D'ACCUSATION

Nom de l'accusé(e) : T. Brogue

Infraction PREMIER CHEF Dans la présente ville et le présent comté de la province de l'Ontario, dans le district judiciaire de ..., l'accusé(e) a, illégalement, fait le trafic d'un stupéfiant : la marihuana, contrairement aux dispositions de la *Loi sur les stupéfiants*.

DEUXIÈME CHEF Dans la présente ville et le présent comté de la province de l'Ontario, dans le district judiciaire de ..., l'accusé(e) a, illégalement, eu en sa possession un stupéfiant : la marihuana, contrairement aux dispositions de la *Loi sur les stupéfiants*.

TROISIÈME CHEF Dans la présente ville et le présent comté de la province de l'Ontario, dans le district judiciaire de ..., l'accusé(e) a, illégalement, eu en sa possession un stupéfiant : la cocaïne, contrairement aux dispositions de la *Loi sur les stupéfiants*.

Fait le ... jour de ... , à ...

Mandataire du procureur général du Canada

DROIT APPLICABLE

LOI SUR LES STUPÉFIANTS

Pour qu'il soit possible de déclarer une personne coupable d'une infraction criminelle, il faut établir, en outre, qu'il existe une loi qui traite précisément de la question en cause. Cet élément est de première importance. Voici, à cet égard, les dispositions de la *Loi sur les stupéfiants* sur lesquelles est fondée l'accusation contre T. Brogue.

PARTIE I INFRACTIONS ET APPLICATION DE LA LOI

Infractions particulières

POSSESSION DE STUPÉFIANT -- Infraction

3. (1) Sauf exception prévue par la présente loi ou ses règlements, il est interdit d'avoir un stupéfiant en sa possession.

(2) Quiconque enfreint le paragraphe (1) commet une infraction et encourt, sur déclaration de culpabilité :

a) par procédure sommaire, pour une première infraction, une amende maximale de mille dollars et un emprisonnement maximal de six mois, ou l'une de ces peines, et, en cas de récidive, une amende maximale de deux mille dollars et un emprisonnement maximal d'un an, ou l'une de ces peines;

b) par mise en accusation, un emprisonnement maximal de sept ans.

Le paragraphe 3(1) rend la possession illégale.

L'article 4 traite du trafic et de la possession en vue du trafic.

TRAFIC -- POSSESSION EN VUE DU TRAFIC -- Infraction

4. (1) Le trafic de stupéfiant est interdit, y compris dans le cas de toute substance que le trafiquant prétend ou estime être tel.

(2) La possession de stupéfiant en vue d'en faire le trafic est interdite.

(3) Quiconque enfreint le paragraphe (1) ou (2) commet un acte criminel et encourt l'emprisonnement à perpétuité.

La dernière section de la *Loi sur les stupéfiants* est son "Annexe". Celle-ci énumère toutes les substances qui sont réputées constituer des stupéfiants. Pour qu'une substance soit régie par les dispositions de la Loi, il faut qu'elle figure quelque part dans l'Annexe.

ANNEXE

2. Coca (*érythroxylylone*), ses préparations, dérivés, alcaloïdes et sels, notamment :

- (1) Feuilles de coca,
- (2) **Cocaïne**,
- (3) Ecgonine (acide hydroxy-3 tropane-2 carboxylique).

3. Chanvre indien (*Cannabis sativa*), ses préparations, dérivés et préparations synthétiques semblables, notamment :

- (1) Résine de cannabis,
- (2) **Cannabis (marihuana)**,
- (3) Cannabidiol,
- (4) Cannabinol (n-amyl-3 triméthyl-6,6,9 dibenzo-6 pyran-1-ol),
- ...
- (5) Pyrahexyl (n-hexyl-3 triméthyl-6,6,9 tétrahydro-7,8,9,10 dibenzo-6 pyran-1-ol),
- (6) Tétrahydrocannabinol.

...

SUGGESTIONS

Prenez note qu'un des éléments importants de l'infraction est l'"intention". Ainsi, dans la plupart des cas, l'accusé(e) ne peut être déclaré coupable de l'infraction s'il (si elle) n'a pas eu l'intention de la commettre. Dans la présente espèce, la découverte des drogues dans l'appartement de T. Brogue ne saurait, à elle seule, justifier une déclaration de culpabilité à son égard. Pour que T. Brogue puisse être déclaré(e) coupable, il faut que le jury ait conclu que T. Brogue savait que les drogues s'y trouvaient.

Pour de plus amples renseignements concernant le guide du
procès simulé ou toute autre activité de la Journée du droit,
veuillez consulter

l'Association du Barreau canadien - Ontario

200-20, rue Toronto

Toronto (Ontario) M5C 2B8

(416) 869-1047 ou 1-800-668-8900